

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

-(K.K.)-11.10.79-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix  
-----

DECRET N° 79/600 DU 27.10.79

Portant mise à la disposition du Gouvernement  
de certains Officiers de l'Armée Populaire  
Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE  
DE LA DEFENSE NATIONALE.-

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et  
Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général  
des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles  
6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
- VU - Le Décret 154/79 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 155/79 du 4 Avril 1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

D E C R E T E :

ARTICLE 1°.- Sont mis à la disposition du Gouvernement pour emploi  
les Officiers dont les noms suivent :

- |                      |          |               |
|----------------------|----------|---------------|
| - Lieutenant-Colonel | M B I A  | Martin        |
| - Commandant         | NKCUNKOU | Timothée      |
| - " -                | FORTELLA | Aimé          |
| - Capitaine          | DUSSAUD  | Roger-Charles |
| - Lieutenant         | DZABATOU | Alexandre     |

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de la Justice et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

II- AIT A BRAZZAVILLE, le 27 octobre 1979

Par le Président du Comité Central  
du P.C.T., Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres, Ministre de la Défense  
Nationale,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

P. Le Ministre des Finances  
en mission,

Le Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail  
et de la Justice,

Victor TAIBA-TAIBA.-